



## LE PROFILAGE ETHNIQUE

### FICHE D'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

NIVEAU SECONDAIRE

# LE PROFILAGE ETHNIQUE

<b>THÉMATIQUES</b> Discrimination Article 2 de la DUDH	<b>OBJECTIFS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Comprendre le concept de profilage ethnique, les mécanismes qui le provoquent ainsi que les enjeux qui en découlent.</li><li>• Développer l'esprit critique et la capacité d'argumentation</li></ul>	<b>MÉTHODOLOGIE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Exercice d'association</li><li>• Quiz</li><li>• Lecture</li><li>• Argumentation/expression orale</li></ul>
<b>COMPÉTENCES D'EPC DÉVELOPPÉES</b> Compétences terminales deuxième cycle du secondaire : 2.1.5 et 3.1.5, notamment.		
<b>NIVEAU</b> 3 <sup>e</sup> degré du secondaire	<b>MATÉRIEL</b> 10 photos numérotées (pas fournies, mais peuvent être trouvées sur le site d'images libres de droit <a href="https://pixabay.com/fr">https://pixabay.com/fr</a> )	
<b>COMPLEXITÉ</b> Niveau 2	5 sets de 15 cartons sur les étapes menant au profilage ethnique (2 x 3 étapes + 2 titres + 1 carton « profilage ethnique » + 6 flèches) (cf. annexe)	
<b>DURÉE</b> 2h30	1 tableau récapitulatif sur les étapes du « profilage ethnique » (cf. annexe)  5 sets d'articles/témoignages (cf. annexe)	

## Quelques éléments de fond pour l'enseignant / l'animateur

Le **profilage ethnique**, c'est le recours à des critères tels que la race ou l'origine nationale ou ethnique pour légitimer des contrôles d'identité, des opérations de surveillance ou des enquêtes en l'absence de motifs objectifs ou raisonnables. Le profilage ethnique est une forme de discrimination.

Une **discrimination**, c'est le fait de traiter de manière moins favorable des personnes qui se trouvent dans une situation comparable ou identique. En droit belge, il existe 19 critères de discriminations protégés (c'est à dire sur la base desquels la discrimination est interdite). La race, l'origine ethnique, la nationalité, la couleur de peau et la religion en font partie. Le profilage ethnique, dans la mesure où il a pour conséquence que des personnes sont traitées différemment par la police à cause de leur origine, couleur de peau ou autre, est donc une forme de discrimination.

Le profilage ethnique est spécifiquement interdit par le **droit belge**, précisément par la circulaire du 2 février 1993 dans la fonction de polices : « *les contrôles de l'identité de personnes ne peuvent être ni arbitraires ni, hormis certains cas particuliers, systématiques* ». Étant donné que le profilage ethnique est une forme de discrimination, il est également interdit par les articles 10 et 11 de la Constitution belge, consacrant l'égalité devant la loi et l'interdiction de la discrimination, ainsi que par le **droit international** (article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, article 2 et 26 du Pacte International relatif aux droits civils et politiques, article 5 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme, etc.).

Le profilage ethnique est causé en grande partie par des **préjugés** et des **stéréotypes**.

Un **stéréotype ou encore un mythe ou une idée reçue** (une croyance) est une idée toute faite sur les personnes appartenant à un même groupe, basée sur la simplification et l'exagération.

Exemple : *les femmes ne savent pas conduire*.

Un **préjugé** (un jugement) est une évaluation négative d'un groupe ou membre de ce groupe basée sur une généralisation erronée (comme le stéréotype), c'est-à-dire que c'est un jugement négatif sur une ou plusieurs personnes appartenant à un même groupe basé sur une idée que l'on prend pour une certitude alors qu'elle n'est pas vérifiée. Exemple : *Un/une chauffeur conduit mal devant vous et directement vous dites « ça c'est sûr c'est encore une femme »*.

*Le petit +* : le rapport d'Amnesty International sur le profilage ethnique « *Politiques policières de prévention du profilage ethnique en Belgique* » accessible sur [www.amnesty.be/IMG/pdf/rapport\\_profilage\\_ethnique.pdf](http://www.amnesty.be/IMG/pdf/rapport_profilage_ethnique.pdf) vient compléter utilement cette fiche d'activité.

## DÉROULEMENT

### ÉTAPE 1 – Mise en situation et introduction

**Matériel à préparer en amont:** 10 photos numérotées d'individus différents (couleur de peau, genre, âge, etc). Celles-ci ne sont pas fournies, mais peuvent être trouvées facilement sur le site d'images libres de droit <https://pixabay.com/fr>. L'animateur peut ainsi sélectionner les 10 profils qu'il juge les plus pertinents en fonction du groupe animé, et ensuite imprimer et numéroter les images.

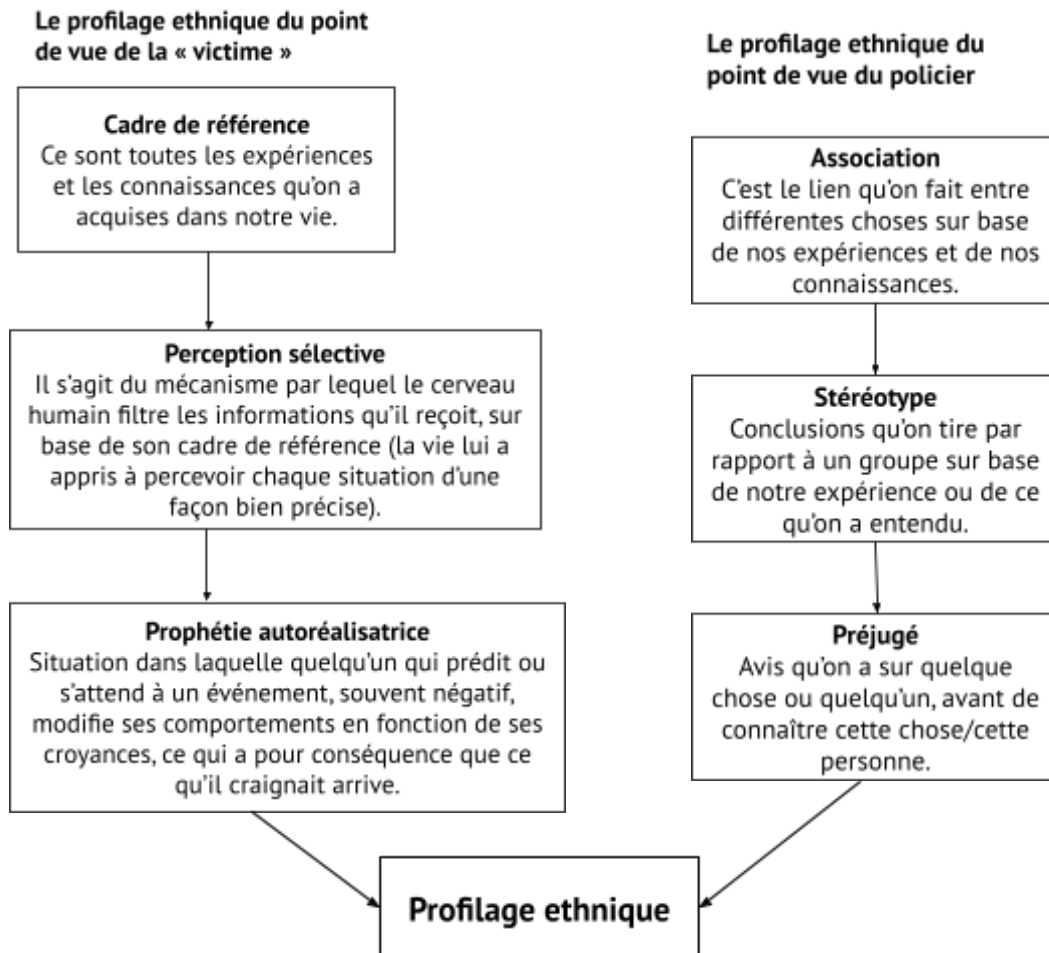
#### Déroulement

1. Indiquer aux élèves que la première étape de l'activité va être menée en sous groupes de deux (en binôme). Commencer par afficher les dix photos au tableau, et donner la consigne suivante : « *Imaginez que vous êtes policier. Une agression vient d'être commise dans une ville de Belgique et vous vous rendez sur place pour des contrôles d'identité. Vous avez ces différents individus face à vous. Qui contrôlez-vous en premier ? Sur quoi allez-vous vous baser pour faire ce choix ?* ». Leur demander de discuter 2 minutes en binôme et de faire un choix.
2. Demander à chaque binôme de présenter et justifier son choix au reste du groupe. Quand tout le monde a parlé, poser les questions suivantes au groupe :
  - *Quels sont les critères que vous avez retenus ? Pourquoi ?*

- *Avez-vous deviné de quoi nous allons parler aujourd'hui?* Expliquer que l'on va parler du profilage ethnique.
  - *Savez-vous ce qu'est le profilage ethnique ?*
3. Expliquer : le profilage ethnique est un contrôle policier motivé par des raisons fondées sur l'appartenance ethnique, la race, la religion ou l'origine nationale supposées, plutôt que sur des soupçons raisonnables, des indices objectifs ou des critères liés au comportement des personnes concernées. En d'autres termes, on parle du fait que les personnes d'origine étrangère subissent, en raison de leur origine, davantage de contrôles et de fouilles de la part des policiers que les personnes d'origine (ou d'apparence) belge.
4. Poser les questions suivantes :
- *Le profilage ethnique est-il légal à votre avis ?* Expliquer que non, car il s'agit d'une discrimination.
  - *Savez-vous ce qu'est une discrimination ?* Expliquer que c'est le fait de traiter différemment des personnes qui se trouvent pourtant dans une situation similaire. Ce n'est pas forcément interdit de traiter des personnes différemment, mais lorsqu'on le fait en raison de leur origine ou leur religion (réelle ou apparente), là ça devient illégal. Donc, pour qu'un contrôle ne soit pas illégal, la police doit se baser sur d'autres choses que l'origine ou la religion de la personne. Que ce soit son attitude, des indices ou d'autres motifs. C'est pour cette raison que le profilage ethnique est très difficile à prouver, car on ne sait jamais vraiment quels sont les motifs d'un contrôle policier.

## ÉTAPE 2 – Expliquer le profilage ethnique

Demander aux élèves de s'approprier les 6 concepts des mécanismes menant au profilage ethnique, en les replaçant dans l'ordre (2 x 3 concepts à replacer dans l'ordre, cf. illustration ci-dessous). Procéder ensuite à une mise en commun, puis à une explication des concepts.



**Matériel à préparer en amont** (à photocopier et découper)

- Sets de 15 cartons contenant : 6 cartons pour les étapes du profilage ethnique + 2 cartons pour les titres + 1 carton « profilage ethnique » + 6 flèches (cf. annexe).

**Déroulement**

- Demander au groupe de se diviser en sous-groupes de 3 ou 4 élèves, et distribuer un set de cartons à chaque sous-groupe.
- Donner la consigne suivante: *voici des cartons représentant les différentes étapes des mécanismes qui mènent au profilage ethnique. Il y a 3 cartons pour expliquer le profilage ethnique du point de vue de la victime, la personne contrôlée, et 3 cartons pour expliquer le*

*point de vue du policier. Votre objectif est de replacer les 3 cartons dans l'ordre pour les 2 mécanismes.*

- Éventuellement se déplacer de groupe en groupe afin de donner quelques indications supplémentaires.
- Procéder à la mise en commun, en demandant à chaque groupe de désigner un porte-parole.
- Lorsque tous les groupes ont présenté leur résultat, donner la solution finale (cf. tableau récapitulatif p.4 ou en annexe p.16) , et expliquer.

Voici un exemple d'explication pour le point de vue de la **victime** : *un jeune, par exemple d'origine africaine, a un **cadre de référence** constitué des nombreux contrôles sans motif qu'il a eu dans sa vie. Sa **perception sélective** lui fait donc changer de comportement lorsqu'il aperçoit un policier, afin de paraître le plus « innocent » possible pour ne pas se faire contrôler, ou encore de prendre la fuite par peur d'être contrôlé. À cause de cette modification de son comportement, il paraîtra encore plus suspect, et aura donc encore plus de chances de se faire contrôler. C'est là qu'on parle de **prophétie autoréalisatrice**.*

Voici un exemple pour le point de vue du **policier**: *si un policier a arrêté davantage de jeunes d'origine africaine que de jeunes blancs dans sa vie, il va faire une **association** entre criminalité et jeunes d'origine africaine. Ainsi se crée la conclusion : les jeunes d'origine africaine sont des criminels. Il s'agit d'un **stéréotype**. Le policier, lorsqu'il croisera un jeune d'origine africaine, pensera donc qu'il s'agit d'un criminel. Il s'agit d'un **préjugé**.*

- Demander s'ils ont bien compris la différence entre stéréotype et préjugé. Réexpliquer si nécessaire.

*Les **stéréotypes**, ce sont les  **croyances** que l'on a sur un groupe ou une catégorie de personnes. Elles sont basées sur la simplification et l'exagération.*

Demander s'ils ont des exemples de stéréotypes courants dans la société. Exemple : les noirs dansent bien, les asiatiques sont bons en math, les blondes sont bêtes, etc).

*Les **préjugés**, ce sont des **jugements** que l'on porte sur une personne ou un groupe de personnes, dans une situation donnée. Quand nous nous retrouvons face à quelqu'un issu d'un groupe auquel nous avons collé un stéréotype, il peut se transformer en préjugé. Sans même connaître la personne, nous pouvons alors avoir un jugement sur elle qui peut mener à un acte discriminatoire (hostilité, exclusion, différence de traitement).*

Demander s'ils pensent avoir des préjugés dans leur vie. Exemple : accuser une personne de vol en raison de sa couleur de peau.

## ÉTAPE 3 - Quiz

### Déroulement

Poser les questions sous forme de VRAI ou FAUX à la classe, en demandant aux élèves de lever la main (« *qui dit vrai ?* » « *qui dit faux ?* »).

- 1) Dès l'âge de 12 ans, tu es obligé d'avoir ta carte d'identité (ou ton titre de séjour) sur toi ? **FAUX**. Dès l'âge de 12 ans, si tu habites en Belgique, tu dois être en possession d'une carte d'identité mais tu dois obligatoirement l'avoir sur toi qu'à partir de 15 ans.
- 2) Un policier peut te contrôler sans motif ? **FAUX**. Les policiers doivent avoir un motif raisonnable (tu es recherché, tu as commis ou tu allais commettre une infraction, tu as troublé ou tu te préparais à troubler l'ordre public).
- 3) Le profilage ethnique est une forme de discrimination ? **VRAI**. La discrimination, c'est traiter différemment des personnes qui sont dans la même situation. Tous les Belges sont égaux devant la loi (article 10 de la Constitution), les policiers n'ont donc pas le droit de se comporter différemment avec toi en fonction de ton origine ethnique.
- 4) Il y a un lien entre criminalité et origine ethnique ? **FAUX**. Il y a un lien entre origine ethnique et exclusion sociale (les personnes d'origine étrangères sont en moyenne plus pauvres, moins bien intégrées, victimes de racisme, etc). Et il y a un lien entre exclusion sociale et délinquance, car l'exclusion sociale pousse à la délinquance. Mais à milieu social égal, les jeunes d'origine étrangère ne commettent pas plus de délits que les jeunes d'origine belge.
- 5) La criminalité a augmenté ces dix dernières années en Belgique ? **FAUX**. On entend souvent certaines personnes dire que la criminalité ne cesse d'augmenter, mais selon les statistiques elle a baissé d'environ 20% depuis 2011 (source : Banque de données nationale générale).

## ÉTAPE 4 - Exercice d'argumentation

### Matériel à préparer en amont

5 sets de témoignages/extraits d'études sur le profilage ethnique (cf. annexe).

### Déroulement

Diviser la classe en 5 sous-groupes. Distribuer à chaque sous-groupe un set de témoignages/extraits d'études sur le profilage ethnique. Chaque set représente un argument, pour ou contre le profilage ethnique.

Demander aux groupes de s'approprier leurs extraits et d'ensuite rédiger un argument construit, pour ou contre le profilage ethnique, basé sur leurs connaissances ainsi que sur les extraits qu'ils ont reçus. La ou les personnes désignées par le groupe expliqueront ensuite leur argument au reste de la classe.

## Action

Il est possible de terminer cette activité en présentant une action proposée par Amnesty International Belgique francophone sur la thématique.

Pour connaître les propositions d'actions en cours du programme jeunesse et commander le matériel lié à ces actions, rendez-vous sur [www.amnesty.be/inscriptions](http://www.amnesty.be/inscriptions) ou envoyez un message à [jeunes@amnesty.be](mailto:jeunes@amnesty.be).

## ANNEXE

### Sets de témoignages/extraits d'études sur le profilage ethnique

#### Set n°1 : les motifs de contrôle autres que l'origine

##### Les douanes aux Etats-Unis

En 1998, 43% des fouilles effectuées par les douanes aux États-Unis concernaient des « noirs » ou des Latino-américains, soit un taux bien plus élevé que la proportion des passagers qu'ils représentaient. Un nombre particulièrement important de fouilles, y compris des fouilles aux rayons X et des fouilles au corps très intrusives, ont été menées sur des femmes latino-américaines et « noires » soupçonnées de servir de « mules » pour le trafic de drogue, en se basant sur un profil reposant largement sur la nationalité et l'origine ethnique. Le taux de succès de ces fouilles était faible dans tous les groupes : 5,8% pour les « blancs », 5,9 % pour les « noirs », et 1,4 % pour les Latino-américains, et particulièrement bas pour les femmes « noires » et latino-américaines qui étaient en fait les moins susceptibles de transporter de la drogue sur elles ou dans leur corps. En 1999, les services douaniers ont modifié leurs procédures de contrôle, en supprimant la race de la liste des facteurs pris en compte pour les contrôles, et en introduisant de nouvelles techniques d'observation qui portaient une plus grande attention sur certains aspects du comportement, tels que la nervosité ou des explications incohérentes des passagers. Ces méthodes se fondaient davantage sur le renseignement et exigeaient une plus grande supervision des décisions relatives aux contrôles et aux fouilles. Dès l'année 2000, les disparités raciales avaient quasiment disparu au cours des fouilles aux douanes. Le nombre de fouilles avait baissé de 75%, et pourtant leur taux de succès était passé en même temps de moins de 5% à plus de 13%, avec un taux à peu près identique pour tous les groupes ethniques.

##### Contrôles de police, prises de décision et pratiques au Royaume-Uni

Des recherches publiées en 2000 ont étudié la façon dont les fonctionnaires de police prennent la décision de contrôler et de fouiller certaines personnes en identifiant une série de facteurs qui éveillent les soupçons des policiers, y compris les procédures de travail ou les hypothèses sous-jacentes aux pratiques de la police. Ces recherches ont montré que les policiers avaient une vision largement différente de la façon de mettre en pratique le concept de « suspicion raisonnable ». Cette suspicion varie suivant l'âge, l'apparence (notamment, la tenue vestimentaire, telle que des casquettes de baseball et des pulls à capuche), la présence de vieilles voitures (qui présentent plus souvent des défauts), les marques de voitures fréquemment volées, les voitures chères (notamment lorsque le conducteur appartient à une minorité ethnique qui, de l'avis des policiers, ne pourrait pas se permettre d'acheter cette voiture légitimement), le comportement (par exemple, repérer des voitures ou détourner le regard), le moment et le lieu de la rencontre (sembler « hors de son milieu » dans un endroit donné et à un moment donné) et les informations et renseignements (fournis par des témoignages ou des procès-verbaux). On relève de ce fait de grandes disparités entre les policiers.



### Témoignages d'inspecteurs belges

« Il y a le cadre légal d'une part, et puis la zone grise, puis tout ce qui tombe en dehors. La zone grise, c'est notre terrain de travail, elle se trouve des deux côtés du cadre légal. Parfois, on y va un peu trop fort, parfois, on est trop prudent. » Inspecteur

« En principe, on ne peut pas demander la carte d'identité d'une personne si tout va bien. Mais il y a toujours quelque chose qui ne va pas. On peut toujours interpréter le comportement d'une personne pour conclure que quelque chose ne va pas. Un regard fuyant, une attitude craintive, c'est très subjectif, je vous l'accorde, de pouvoir interpréter cette situation à notre gré quand on choisit de contrôler quelqu'un. Mais il faut bien une certaine liberté pour avancer dans notre travail. » Inspecteur

« La loi est bien faite, elle nous donne des lignes directrices très claires, même si elle laisse des portes ouvertes. Non, je ne peux pas contrôler tous les jeunes qui sont assis sur un banc, ça dépend des circonstances de temps et de lieu, mais c'est quoi les circonstances de temps et de lieu, c'est ça qui est difficile. ... Je pense qu'il y a toujours moyen de trouver une raison de contrôler l'identité. » Inspecteur en chef

« Il y a une ligne là et une ligne là, et on doit se trouver entre les deux. C'est à l'appréciation du policier qui fait son contrôle. Moi, je peux trouver quelque chose de banal, tandis que mon collègue va trouver ça suspect. » Inspecteur

## Set n°2: l'intérêt du profilage ethnique pour les policiers

### Le feeling/l'expérience des policiers

« Si vous voyez quelque chose en patrouillant, et que votre sixième sens vous dit que quelque chose cloche, alors vous allez contrôler. » Inspecteur

« On se trouve dans une zone grise, où le feeling prime. Parfois, c'est comme si une petite voix me disait qu'il fallait contrôler, alors qu'en fait la personne n'a rien fait de mal. C'est difficile d'expliquer pourquoi. «Son comportement était suspect». C'est difficile à définir. On travaille vraiment au feeling. Souvent, bien sûr, on se trompe... Qu'est-ce qu'on voit exactement ? On ne sait pas, c'est quelque chose qu'on apprend au fur et à mesure. Aucune école ne vous apprendra ça. Après, quand il faut donner les raisons, on se dit : «Mince, comment est-ce que je vais expliquer ça ?» » Inspecteur

« Il faut sentir une situation au moment même. C'est un feeling qui se développe au fur et à mesure. On peut se tromper, alors il ne faut pas hésiter à faire marche arrière. » Inspecteur en chef

« À l'école de police, on m'a dit : si une petite lumière s'allume dans ton cerveau, fais-lui confiance. Au début, on va faire beaucoup d'erreurs, mais on apprend tous les jours, c'est l'expérience, ce que les collègues nous expliquent. Ce qui allume la petite lumière, c'est la manière dont quelqu'un vous parle, vous regarde, ou détourne le regard, répond gentiment ou pas quand vous leur dites bonjour... toutes ces petites choses s'ajoutent les unes aux autres. Si la petite lumière s'allume, on va faire plus attention, sans forcément contrôler. Parce que le feeling, ce n'est pas légal, on peut difficilement dire : j'ai contrôlé cette personne parce que mon feeling me disait de le faire. Je vais plutôt la surveiller et je trouverai peut-être quelque chose de suspect. » Inspecteur

### Description vague de suspects

« Par exemple, on a eu des problèmes avec une bande urbaine agressive de personnes originaires d'Afrique centrale. On va donc orienter certains contrôles sur ces gens-là. À un moment donné, on a dit : chaque voiture occupée par des Noirs qui roule dans la zone doit être contrôlée. Parce qu'il faut bien cerner l'organisation. Il y a donc une raison : criminalité, bandes urbaines, violence... Si on fait des contrôles ciblés dans ces zones, ce n'est pas discriminatoire... Pour identifier les membres d'une bande organisée, il faut ratisser large. Mais attention : dès que la bande est sous les verrous, il faut dire aux agents d'arrêter. Sinon, on continue à travailler de manière intuitive. » Commissaire

« La difficulté, ce sont les groupes de malfaiteurs. Si on nous annonce qu'on recherche un groupe criminel roumain dans toute la Flandre qui commet un certain type de délit, alors le discours légal du gouvernement est le suivant : nous avons reconnu cette organisation comme criminelle, tel est leur profil. Parfois, la description est très vague, mais elle fait en sorte qu'on stigmatise tel ou tel groupe. »  
Inspecteur en chef

### Se faire une impression de la situation

« Si des gens se trouvent à une heure et à un endroit où les nuisances sont régulières, même s'ils n'en occasionnent pas, ils seront contrôlés aussi. Peut-être qu'ils ne troublent pas l'ordre public à ce moment-là, mais ils pourraient le faire. Dans ce cadre, nous allons contrôler. C'est une situation très particulière. » Inspecteur

« Si un dossier est introduit dans le cadre d'une problématique spécifique dans un quartier, cela arrive souvent qu'ils demandent aux patrouilles de contrôler régulièrement les jeunes qui y traînent pour voir s'il s'agit toujours des mêmes personnes. De cette manière, ils peuvent faire des liens entre les gens, pas pour les embêter, mais parce qu'il y a eu une plainte dans ce quartier précis pour un problème précis. Dans ce cas-là, nous essayons de déterminer de qui il s'agit. » Inspecteur

« Si on sait que dans ce parc, il y a des jeunes d'origine japonaise qui dealent, c'est clair que si on y croise six Japonais sur un banc, je vais ouvrir l'œil, je ne vais pas leur sauter dessus, je ne vais pas aller les contrôler tout de suite. Je vais les observer, ou je vais envoyer les collègues en civil, mais c'est dur de faire la différence entre six jeunes qui dealent et six jeunes qui sont simplement assis là et qui discutent. Mais la loi nous permet de justifier un contrôle, à nous de le faire intègrement. » Inspecteur en chef

« Parfois on fait des contrôles parce qu'il y a un sentiment d'insécurité, parce qu'il y a un point de tension. » Inspecteur

### **Set n°3: le profilage ethnique est causé par des stéréotypes négatifs**

« Ça dépend d'une personne à l'autre. Si on passe dans une rue commerciale et qu'on voit une vieille dame de 80 ans faire du lèche-vitrine, on ne va pas y prêter attention. Si c'est un Marocain de 17 ans qui porte une casquette et qui a l'air nerveux, on va le contrôler. Peut-être qu'il a rendez-vous avec sa copine et que ça le stresse, ou alors il se prépare à braquer le magasin. » Inspecteur

« Si on cherche des pickpockets [dans la rue des magasins], on a plus tendance à surveiller des Roms, des Marocains que des «Belgo-Belges». Dans 90% des cas, la description est : jeune nord-africain. En fin de compte, on fait le lien automatiquement, même si on n'a pas de description. Notre regard est attiré vers un certain type de personnes. Souvent, la description se limite à «un groupe de jeunes hommes». Et

*« c'est vrai que les jeunes Marocains se déplacent souvent en groupe. Alors, à qui est-ce qu'on va faire attention ? » Inspecteur*

*« Je vais plus facilement faire souffler les Polonais... Ce n'est pas que je les vise, mais c'est vrai que je vais plus vite sortir l'alcootest. » Inspecteur*

*« On arrête les voitures de façon arbitraire, surtout la nuit. La journée, on voit mieux le type de voiture, c'est clair qu'on effectue une sorte de profilage – sur base d'une intuition policière, des profils connus et de notre expérience, parfois aussi un peu au feeling. La belle Opel de papy et mamy, on va sans doute la laisser passer, mais la vieille camionnette de deux surfeurs, peut-être pas. On sait qu'on a plus de chance, c'est une impression, il n'y a pas de critère spécifique. Si on voit une vieille bagnole avec quatre Noirs à l'intérieur, il y a de fortes chances pour que la voiture ne soit pas assurée ou qu'ils n'aient pas de permis... C'est logique, il faut bien catégoriser. Il n'y a rien de mal à ça tant que ça s'arrête là. Les plaques étrangères sont plus susceptibles d'être arrêtées parce qu'on fait face à des bandes criminelles qui se déplacent. S'il y a une file de voitures et qu'on ne peut en choisir que quelques-unes, on va choisir en fonction des vêtements, de l'apparence, du type de voiture et de la couleur de peau, parce que ce sont des éléments qui augmentent la probabilité de trouver quelque chose. Peut-être qu'elle est minime, mais on va les choisir plus facilement. » Commissaire*

*« Quant à la surveillance des synagogues, si quelqu'un arrive, barbu et avec un sac à dos, dans le contexte actuel, il va être contrôlé, plus que si c'est une mère de famille avec un landau dans la rue. C'est lié à l'actualité, au profil recherché et au signalement, s'il y a eu un incident, on a des renseignements qui sont diffusés et au sujet desquels on demande aux policiers qui effectuent certaines missions d'être vigilants. » Responsable de politique*

*« Quand on a cinq Blacks de Matongé qui sont là, ça se voit tout de suite. Ils n'ont pas l'attitude habituelle, ils viennent là pour s'amuser à leur façon, pour rendre visite à des amis. Ils ne sont pas forcément suspects, mais qu'est-ce qu'ils font ici à deux heures du matin ? Alors on fait un contrôle d'identité : qui sont-ils, que font-ils ici. C'est normal. » Chef de corps*

*« Si des gitans se promènent [ici], on va se demander : «qu'est-ce qu'ils font chez nous ?». Il n'y a pas de gitans ici. On pourrait dire : ça ne vous regarde pas, ils peuvent être là, même s'ils n'habitent pas là, c'est la liberté de circulation. Ils vont toujours avoir une excuse : voir un copain, aller à la clinique. On va quand même faire une fouille et soit on ne trouve rien, soit on trouve un tournevis. Dès qu'il y a une suspicion de vol, on va les intercepter, contrôler. Je sais que dans d'autres zones, quand ils voient des gitans, on va immédiatement les arrêter administrativement pour 24 heures, parce qu'ils ne devraient pas être là. Ici, on ne le fait pas automatiquement, mais on le fait s'il y a des indications, pour prévenir un crime. Par exemple, s'il y a une voiture avec du matériel de cambriolage qui circule dans un quartier, on va garder les personnes en arrestation administrative jusqu'après 21 heures, quand les gens sont rentrés à la maison. On ne le met pas dans les directives, mais c'est quand même la pratique. Par contre, dans certaines zones, ça s'est systématisé. » Chef de corps*

## Set n°4: l'impact du profilage ethnique (1)

### Renforcement des préjugés

« Tout le monde nous regarde et se demande : «qu'est-ce qu'ils ont encore fait». Cela renforce les préjugés. » Emmanuel, 22 ans, étudiant d'origine congolaise, décrivant son sentiment lors d'un contrôle d'identité.

« À la gare, par exemple, ils vous demandent de mettre votre voiture sur le côté. Tout le monde pense tout de suite qu'on est coupable, alors qu'on a rien fait. Et si on leur dit : «Vous pourriez éteindre les gyrophares ? Tout le monde nous regarde.» Ils répondent : «Non, c'est pour notre sécurité.» Comme si on allait les flinguer. » Soufiane, 19 ans, ouvrier d'origine marocaine.

« Un jour, j'ai été contrôlé en pleine rue, à la gare, devant des centaines de personnes, des gens qui rentraient du travail ou de l'école, peut-être un des élèves que j'accompagne... À ce moment-là, on a l'impression d'être un criminel qui se fait arrêter, parce que personne n'entend la conversation. On voit simplement un jeune à la peau foncée et un agent de police. Les gens se disent : «Qu'est-ce qu'il a bien pu faire ?» Même si tu poursuis ton chemin après, l'attitude des agents fait en sorte que les personnes autour de toi te prennent pour un «criminel» parce qu'elles ne savent pas ce qui s'est vraiment passé. C'est ce que je me suis dit tout de suite. » Mohamed, 25 ans, étudiant belgo-africain.

### Méfiance à l'égard des policiers

« Si les contacts avec la police sont trop souvent négatifs, on a l'impression qu'elle est juste là pour t'emmerder. On est les premiers visés, les premiers interpellés quand quelque chose ne va pas. Quand j'étais plus jeune, j'avais vraiment l'impression qu'ils nous regardaient beaucoup plus que les autres... Je me rends compte aujourd'hui qu'ils ont une fonction à remplir dans la société, ils contribuent à maintenir l'ordre social, ils interviennent quand il y a un problème. Je trouve cela dommage de ne pas en avoir fait l'expérience quand j'étais enfant, j'étais souvent du mauvais côté. » Don, 29 ans, animateur de jeunesse d'origine congolaise.

« Je pense que j'ai une espèce de phobie de la police, qui vient de l'adolescence. On était facilement confronté à une autorité un peu extrême. Parfois on sentait bien la discrimination ou le racisme. » Faisal, 46, artiste belge d'origine marocaine.

« «La police est ton amie», mais ces amis-là prennent un autre ton quand ils s'adressent à moi. Quand c'est moi la victime, je vois bien que la police est parfois de mon côté. Mais si j'appelle la police pour quelque chose d'urgent, c'est moi qu'ils mettent dans le combi après cinq minutes quand je leur fais remarquer qu'ils ne peuvent pas se comporter comme ça avec une personne en état de choc. J'ai vraiment l'impression qu'on me traite de manière disproportionnée. » Mohamed, 25 ans, étudiant belgo-africain.

« Ma confiance en la police diminue de jour en jour... Avant, je ressentais même de la haine et de colère envers ces types qui nous arrêtaient tout le temps... Ce n'est pas très agréable de se dire que même la loi n'est pas de notre côté. Quand un agent dit : «Son comportement était suspect», ça suffit. Ça ne donne pas envie de faire confiance à la police. » Yassine, 20 ans, étudiant belge d'origine marocaine.

« Au skate-park, il y a beaucoup de Belges qui skatent. Un jour, nous y étions aussi. Il y avait un groupe de Belges qui fumait des joints. Nous ne faisons rien de mal. La police est passée et nous a abordés. Ils nous voient et pensent automatiquement qu'on a de la drogue sur nous. Je leur ai dit qu'ils contrôlaient les mauvaises personnes et c'est seulement à ce moment-là qu'ils ont été voir les Belges. » Deniz, 16 ans, écolier d'origine turque.

### Eviter la police

« Parfois, j'essaie d'éviter le contact avec la police, simplement parce que je n'ai pas envie [d'être contrôlé]. Sinon, je ne sors plus. Je reste simplement à la maison. » Oguz, 24 ans, demandeur d'emploi d'origine turque.

« J'essaie d'éviter au maximum de croiser la police. ... En général, je ne sens pas qu'ils sont là pour me protéger. ... Je sais que je peux ressembler à une menace pour eux, parce que je ressemble au type basique qu'ils ont l'habitude de contrôler. Je suis plus susceptible d'avoir de mauvaises expériences que quelqu'un d'autre. » Achraf, 22 ans, étudiant belge d'origine marocaine.

« Inconsciemment, j'ai commencé à me comporter de manière suspecte. Quand je vois des agents, je détourne la tête, surtout à la gare, je regarde par terre, je ne passe pas à côté d'eux. Du coup, j'ai l'air plus suspect alors que je recherchais l'effet inverse » Yassine, 20 ans, étudiant belge d'origine marocaine.

« Un grand ami de notre famille travaille comme ingénieur pour plusieurs entreprises européennes et il roulait depuis très longtemps dans une belle voiture. Il s'en est séparé et a désormais une «voiture normale pour un homme de couleur», parce qu'il en avait marre de se faire arrêter... Presque tous les hommes et les femmes de couleur que je connais et qui roulent dans des voitures de certaines marques en ont fait l'expérience... Je connais des gars qui ont rasé leur barbe pour être moins en contact avec la police. » Mohamed, 25 ans, étudiant belgo-africain.

## Set n°5: l'impact du profilage ethnique (2)

### L'opinion publique concernant les contrôles et les fouilles au Royaume-Uni

Dans une étude menée pour le Ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni sur des personnes issues de tous les groupes ethniques, toutes les personnes interrogées ont décrit une expérience similaire des contrôles et des fouilles. L'épisode de contrôle et de fouille, qu'il ait été plus ou moins sommaire, a été perçu comme intrusif, embarrassant et potentiellement effrayant. Ceux qui sont régulièrement contrôlés se sentent persécutés par la police. Les personnes interrogées noires et asiatiques en particulier avaient le sentiment d'être davantage contrôlés que les blancs et d'avoir été ciblés uniquement en raison de leur appartenance ethnique. Bien que les contrôles et les fouilles soient généralement acceptés et reconnus comme importants, lorsqu'ils sont menés de façon maladroite, ils peuvent créer davantage de méfiance, d'hostilité et de dégoût que d'effets positifs. Les personnes interrogées se félicitent de l'introduction de formulaires de contrôle et estiment que disposer d'informations écrites sur le contrôle permettra d'améliorer leur transparence. Les personnes interrogées ont également souligné l'importance pour les policiers qu'ils fassent preuve de respect et qu'ils fournissent une raison valable justifiant le contrôle et la fouille.

### L'impact sur l'individu

« Si on me contrôlait demain, je ne me sentirais vraiment pas bien. Mais pour une partie de la population, les contrôles font partie du quotidien, ça se voit à leur réaction. » Inspecteur

« Un contrôle de police reste un contrôle de police. C'est déjà arrivé que des gens n'aient pas se faire contrôler. Je peux comprendre, ce n'est pas agréable que quelqu'un se mêle de notre vie. » Inspecteur

« Un contrôle d'identité, c'est juste un contrôle d'identité. Ils peuvent me demander ma carte, ça ne m'est jamais arrivé, mais ils ne trouveront rien. Je donnerai ma carte, ils la vérifieront, et c'est réglé. » Inspecteur

« Ce n'est pas très agréable de devoir toujours montrer sa carte d'identité, d'être toujours confronté à ça : on est assis là, et on doit donner nos papiers. » Inspecteur

« Certains fonctionnaires sont sympathiques... Mais neuf fois sur dix, on entend : «Allez, dégagez», «fermez-la». Ou parfois, ils nous posent des questions bizarres : «Vous n'avez pas de drogue ?» ou «Qu'est-ce que vous faites là ?» On a vraiment l'impression d'être des criminels... Les policiers devraient savoir qu'un contrôle nous touche vraiment, au niveau psychologique, au niveau physique et pour notre avenir. » Yassine, 20 ans, étudiant belge d'origine marocaine.

« Cela fait perdre beaucoup de temps, de 18 heures 30 au lendemain à midi. Je n'ai pas pu finir mon travail pour l'école. J'ai été profondément perturbé par tout ça. Après, les policiers ne se sont même pas excusés. Pas que ça y changerait quoi que ce soit, mais au moins on aurait l'impression qu'ils font leur devoir, pas qu'ils détestent les Marocains. » Moussa, 25 ans, artiste d'origine nord-africaine, contrôlé et puis détenu sans suite.

« Récemment, je me suis encore demandé à quel point ma peau était colorée, étant donné que j'ai vraiment été éduqué «à la belge» et que j'ai fait pareil avec mes enfants. Mais aujourd'hui, j'ai perdu cette illusion. » M.S., 37 ans, multi-ethnique, qui, lors d'une conférence était le seul intervenant à devoir présenter sa carte d'identité et à recevoir un badge, contrairement aux intervenants dont le nom sonnait belge.

### Quel est votre sentiment après ce contrôle ? France

Ça fait mal au cœur.

Il n'y a pas de justice, c'est toujours les mêmes qui se font contrôler : les Noirs et les Arabes.

C'est injuste et discriminatoire ; il y aura des répercussions dans les banlieues.

Je suis contrôlé à la gueule et j'ai envie de leur foutre des baffes.

C'est normal ; ils font leur travail.

Ce sont des bâtards.

C'est dégueulasse, les contrôles se font plutôt à la gueule.



*Pour les flics, derrière chaque casquette, il y a un délinquant. Je comprends qu'ils font leur boulot, mais les plus délinquants sont en costard. Quand il y avait la police de proximité, il y avait plus de dialogue.*

*Ils font leur boulot.*

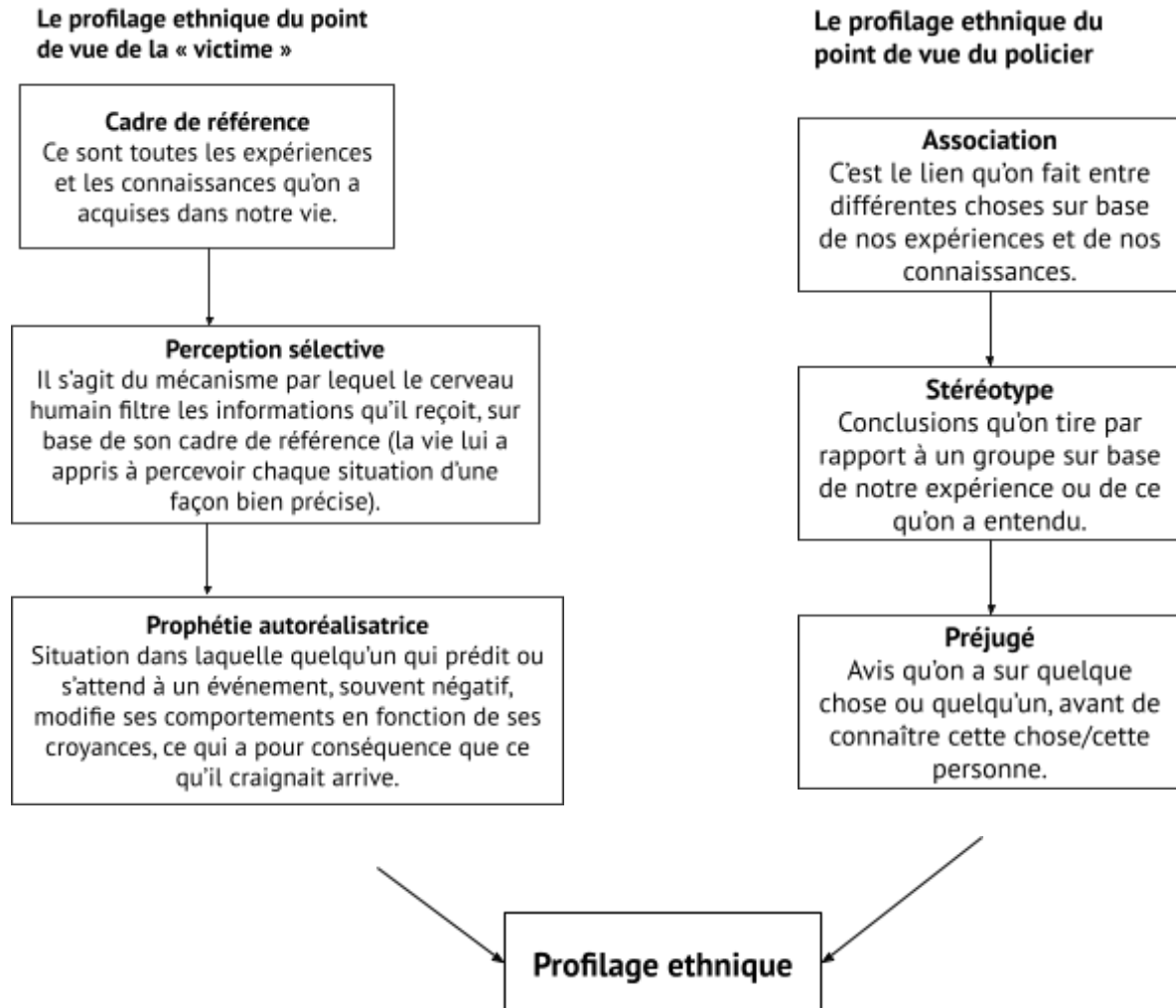
*C'est du racisme pur et simple.*

*C'est normal, c'est le rôle de la police que de contrôler les gens*

*Je crois que c'est ma gueule qui ne va pas.*

*Les contrôles je m'en fous, c'est habituel.*

## Les étapes du profilage ethnique





## Les étapes du profilage ethnique

# PROFILAGE ETHNIQUE

**Le profilage ethnique du  
point de vue de la « victime »**

## **Cadre de référence**

Ce sont toutes les expériences et les connaissances qu'on a acquises dans notre vie.

## **Perception sélective**

Il s'agit du mécanisme par lequel le cerveau humain filtre les informations qu'il reçoit, sur base de son cadre de référence (la vie lui a appris à percevoir chaque situation d'une façon bien précise).

## **Prophétie autoréalisatrice**

Situation dans laquelle quelqu'un qui prédit ou s'attend à un événement, souvent négatif, modifie ses comportements en fonction de ses croyances, ce qui a pour conséquence que ce qu'il craignait arrive.

## **Le profilage ethnique du point de vue du policier**

## **Association**

C'est le lien qu'on fait entre différentes choses sur base de nos expériences et de nos connaissances

## **Stéréotype**

Conclusions qu'on tire par rapport à un groupe sur base de notre expérience ou de ce qu'on a entendu.

## Préjugé

Avis qu'on a sur quelque chose ou quelqu'un, avant de connaître cette chose/cette personne.

